



## Compte-rendu réunion N° 1 du 13 janvier 2011, Lycée Paul Guérin

**Présents :**

M Favris (Collège de Celle sur Belle), M Billaud et M Audonnet (Lycée Venise Verte), M Suire et M Bouquin (Lycée Desfontaines), M Blondelle (Lycée Jean Macé), M Grether et M Bouladoux (Lycée Paul Guérin), M Roul (Lycée Gaston Barré)

## Rappel de l'Ordre du Jour

- 1) **Lycée Professionnel**
  - a. le point sur la réforme qui s'achève
  - b. indemnités de CCF pour les enseignants
- 2) **Le lycée Général**
  - a. Etat des lieux sur la mise en place de la réforme de seconde :
    - i. AP
    - ii. Tutorat
    - iii. Enseignements d'exploration
    - iv. Stages de remise à niveau
    - v. Informations d'orientation aux secondes et modalités d'affectation
  - b. Etat des lieux de la réflexion sur la 1<sup>ère</sup> G&T
    - i. Quid de l'organisation retenue en 1<sup>ère</sup> G et en 1<sup>ère</sup> T ?
    - ii. Le point sur les STL et STI
    - iii. Les stages passerelles
- 3) **Questions diverses**
  - a. La philo en seconde et en 1<sup>ère</sup> ?
  - b. Autres points d'actualités ?

**Documents joints :**

*Diaporama de présentation de la filière STI (source groupe de travail chefs des travaux)*  
*Documents parus au JO sur l'indemnité pour les professeurs de LP responsables de CCF*  
*BO N°47 du 23-12-10*

### Compte-rendu des débats

- 1) **Lycée Professionnel**
  - a. le point sur la réforme qui s'achève
  - b. indemnités de CCF pour les enseignants

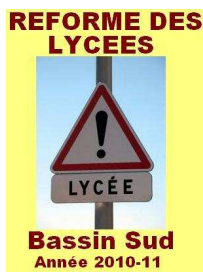
La réforme s'achève en LP avec un cycle complet qui sera en œuvre à la rentrée prochaine de la seconde à la terminale.

Une information sur les CCF est arrivée via les chefs des travaux la semaine de la rentrée sur l'institution d'une indemnité pour les professeurs de LP en charge des CCF sur les CAP, BEP et BAC. (*Voir doc joint*)

Il semble y avoir une contradiction entre le discours officiel qui présente le CCF comme quelque chose qui s'intègre dans la progression et non comme un mini-partiel et l'institution d'une indemnité qui reconnaît de fait le travail supplémentaire que cela génère.

Ceci correspond à la réalité de ce qui se passe et au travail que cela représente. Par contre, cette indemnité qui reconnaît le travail supplémentaire engendré par les CCF ne concerne que les LP, quid de la voie générale et technologique ? Est-ce que cela préfigure une évolution sur les autres voies que la voie professionnelle ?

Attention mise en œuvre à compter du 01-09-2010 mais pas encore de circulaire d'application !



## 2) Le lycée Général

### Mise en place de la réforme :

Accompagnement Personnalisé en lycée G&T (AP) ou Accompagnement Individualisé en LP (AI) avec des modalités très variables suivant les établissements.

**P. Guérin** : ½ journée banalisée chaque mois sur des ½ journées différentes pour ne pénaliser aucune discipline avec 17 ateliers de durée variable (1h30 ou 3h). Les élèves s'inscrivent suivant les centres d'intérêts. Temps de régulation à chaque séance mais gros travail de préparation, planification. Bonne implication de l'équipe.

**G. Barré** : Entretiens individuels pour tous les élèves lors de la prérentrée avec détermination d'objectifs individuels après évaluation vers la Toussaint. L'AI est construite autour des besoins repérés des élèves en fonction de ces objectifs. Deux types différents : inscrits à l'EDT en tant qu'AI chaque semaine ou ponctuellement (HSE) suivant un besoin précis ou sur demande des élèves (par ex avant un devoir pour revoir un point difficile, suivi particulier pour un non francophone etc..)

En lycée général, l'AP se met en place et apporte un plus véritable en terme de remise en question des équipes.

On note dans tous les établissements une tendance lourde à faire du disciplinaire. Cette tendance des professeurs se trouve également chez certains inspecteurs même si globalement les corps d'inspection se sont peu impliqués dans l'AP.

L'organisation de l'AP ou AI retenue par l'établissement conditionne le fonctionnement : disciplinaire (les besoins dans la discipline) ou non (les besoins de l'élève). Il faut donc réfléchir aux contenus et aux intervenants avant la mise en place même si on doit construire le dispositif avant de connaître les besoins des élèves ! Répartition de service en partie sur le VS et en partie en HSE pour garder la souplesse sur les intervenants et les moments de l'intervention dans l'année en fonction des besoins.

On note également des difficultés pour les professeurs qui coordonnent les dispositifs car ils ne se sentent pas légitimes pour organiser/diriger/gérer leurs collègues. Problème des personnes ressources (toujours les mêmes) qui s'épuisent. Impact positif : la réforme amène les équipes à de la remise en question sur les pratiques et sur les contenus.

Problème lors des rencontres avec les familles car le focus se fait sur les notes et par sur les projets d'où une tendance au recentrage sur les disciplines.

### Tutorat :

Un état des lieux très inégal suivant les établissements.

**VV** : une équipe STL a mis en place le tutorat pour tous les élèves avec 2 tuteurs/élève mais ce sont les profs qui se répartissent les élèves. En section sportive le tutorat de tous les élèves fait partie du projet initial.

Il existe également en post Bac sur le BTS NRC avec un prof référent par élève.

**PG** : pas de tutorat global mais au cas par cas suivant les besoins mais ce n'est pas l'élève qui choisit son tuteur.

**Melle** : 10 élèves suivis par un professeur mais rien de généralisé.

Les questions :

Quid de l'indemnité de tutorat ?

Quid du même tuteur sur 3 ans (lourd à gérer pour le professeur) de plus le jeune change durant ces 3 ans et le tuteur peut muter.

Il n'y a aucune question ni de réelle insistance de l'institution pour la mise en place du tutorat.

Enseignement d'exploration (E EX) :

**PG :** groupes conséquents (max à 36) dans tous les E EX les élèves ont été satisfaits sur leurs choix. Période de concertation à la rentrée puis démarrage vers le 20-09-10 à raison de 2h par séance. Jusqu'en mai pour atteindre les 54H.

Difficulté pour élaborer les EDT et besoin impératif du créneau midi mais ressenti des élèves positif.

Evaluation par grille de compétences mais sans note.

**Melle :** ouverture de tous les E EX, trois vœux par élève, tous les élèves ont obtenu le 1<sup>er</sup> vœu. Problème d'EDT sur les 3 E EX. Solution retenue au lycée via article 34 (expérimentation) : fusion de PFEG et FES en une seule option économie avec un programme commun élaboré par les équipes en partant des deux E EX.

Travail par compétences mais pas de notes.

SI : impossible d'avoir deux groupes en même temps du fait des besoins d'équipements et salle spécifique. Les E EX sont en barrettes sur des ½ journées pour faciliter les projets et les sorties.

**J. Macé :** refus d'élèves dans certains E EX car trop de candidats et recours au 3<sup>ème</sup> vœu. Problèmes des dérogations accordées alors qu'il était prévu que les E EX ne soient pas un motif de dérogation et impossibilité de donner satisfaction aux élèves ensuite du fait des groupes trop pleins.

Pas de notation mais évaluation par grille de compétences mais la FCPE demande des notes.

Coût élevé des intervenants du domaine artistique. Tous les E EX d'arts sont alignés ainsi que ceux de science pour des raisons d'EDT.

**Venise Verte :** Un seul prof donne des notes sur la quarantaine impliqué dans le dispositif les autres évaluent par compétences avec une rubrique dédiée sur le bulletin.

Grosse difficulté d'organisation des EDT qui nécessite de prévoir des plages en amont de la construction de l'EDT.

Stages de remise à niveau :

Le BO N° 47 du 23-12-10 stipule que « À compter de la rentrée scolaire 2010-2011, le chef d'établissement peut également assortir sa décision de faire droit à la demande d'orientation de l'élève de la condition que celui-ci s'engage à suivre un dispositif de remise à niveau, notamment lorsque le conseil de classe l'a recommandé, avec l'accord écrit de ses représentants légaux dans le cas d'un élève mineur ».

Rien de vraiment prévu à ce jour dans les établissements :

Stages génériques ou thématiques ?

Temps ? Durée ?

Intervenants ?

Rémunérations ?

Possibilité d'anticiper en travaillant en amont (le mercredi après-midi) ?

Difficile à organiser en juillet (examens) donc seul août est possible.

Mutualisation souhaitable mais problème de la disparité pour les établissements isolés qui vont avoir du mal à mutualiser.

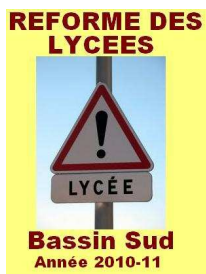
Affectation fin de seconde :

Une réunion rectorale récente donne une tendance de ce qui se dessine : recours à AFFELNET pour les STSS, STL, STG et STAA (formations à forte attractivité). Notes moyennes du contrôle continu + bonification sur 1<sup>er</sup> vœu + avis du chef d'établissement. Retour d'affectation vers le 30-06-11, date qu'il faudrait avancer pour faciliter les inscriptions car c'est très tardif et cela risque de poser des problèmes dans les établissements.

Il faut récupérer les intentions d'orientation très vite et réfléchir à l'information que l'on donne aux secondes.

Les chefs d'établissements présents à la réunion conviennent de s'informer mutuellement des dates possibles pour des interventions de présentation des différentes spécialités aux élèves des lycées.

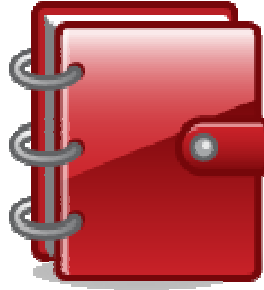
Le lycée VV prévoit un temps d'information des secondes le 10-02-11 avec des créneaux de 2h pour les différentes filières, possibilité dans ce cadre d'informer sur les autres établissements.



Réforme des STI et STL (cf diaporama)  
Rapide présentation de l'évolution de ces filières.

*Fin de réunion (ordre du jour non épuisé !)*

A noter dans vos agendas :



**Prochaine réunion le mardi 15 mars 2011 de 13h30 à 16h00 lycée de la Venise Verte.**